

Dernière Heure
On est sans nouvelles des aviateurs Saint-Expéry et Provost

Le Caire, 31 décembre. — Les recherches entreprises en Egypte en vue de retrouver les aviateurs Saint-Expéry et Provost n'avaient encore abouti, à la fin de l'après-midi, aucun résultat. Le bruit qu'un accident d'avion s'était produit aux environs de Matruh a été colporté par des aviateurs militaires; mais ce bruit demeure vague. On espère qu'une confusion aura pu se produire avec l'accident de Pharaos. Tous les postes demeurent alertes. A la demande de la légation de France, le haut-commissaire britannique a sollicité le concours des autorités militaires et aériennes pour explorer le désert. Une escadrille de Solomus effectuée des recherches dans la région de la frontière libyenne.

Un message du chancelier allemand à l'armée

Berlin, 31 décembre. — Le Führer a adressé à l'armée le message suivant à l'occasion du nouvel an : Soldats, une année décisive pour l'histoire militaire allemande est écoulée. Le Reich est de nouveau libre et fort. J'exprime ma reconnaissance à tous les soldats et à tous ceux qui ont contribué à la réorganisation de l'armée. Le mot d'ordre pour 1936 est : en avant pour la paix, pour l'honneur et pour la fosse de la nation. Le ministre de la Guerre, général von Blomberg, déclare que 1936 s'ouvre « sous le signe du service militaire obligatoire ». Le commandant en chef de la marine de guerre, amiral Raeder, constate dans son message de nouvel an que « la liberté militaire reconquise place la marine de guerre devant de nouvelles et grandes tâches ».

Les crédits gelés en Allemagne

Berlin, 31 décembre. — C'est le 10 février que se tiendra à Berlin la conférence des crédits gélés allemands. Des représentants de tous les pays créanciers de l'Allemagne sont attendus à cette date. Ils s'efforceront, dit-on, d'obtenir une augmentation du taux de l'intérêt des marks bloqués en Allemagne. Non seulement le Reich s'y opposera, mais il manifesterait sans doute son intention de diminuer le montant des sommes transférées à l'étranger pour payer les intérêts des crédits gélés.

Dernières Nouvelles Sportives

BOKE
LE ROUMAIN AUREL TOMA BAT YOUNG PEREZ
Paris, 31 décembre. — En six reprises de deux minutes, M. Aréchal bat M. Babat, par knock-out au 2^e round. En huit reprises de deux minutes, Daniel bat M. Hanot aux points. En dix reprises de deux minutes, Berland bat M. Messergue, par abandon à la 5^e reprise. En dix reprises de deux minutes, M. Janczelski, aux points — Baubart bat M. Matar, aux points. En dix reprises de trois minutes, Aurel Toma (Roumain) bat Young Perez (Tunisien), aux points.
HOCKEY
L'équipe londonienne de Earis Court Rangers bat le Stade Français par 4 buts à 1. Paris, 31 décembre. — Pour le Coupe internationale de hockey sur glace, le Stade Français rencontrait, mardi soir, au Palais des Sports, en un match comptant pour la Coupe B, la fameuse équipe londonienne de Earis Court Rangers. La victoire fut acquise par les Rangers, qui battirent les Stadistes, par 4 buts à 1.

Renseignements commerciaux

Table with columns: COTONS, LIVERPOOL, 31 décembre. Importations, 19.284 balles; Américain, 8.000; Indes, 11.284. New-Orléans, New-York. Table with columns: Terme, Préf., Jour, Préf., Jour. Dates: Disponible, 11.75, 11.81, 11.85, 12.10. Janvier, 11.87, 11.92, 11.96, 12.04. Février, 11.90, 11.95, 11.93, 11.74. Mars, 11.93, 11.91, 11.28, 11.28. Avril, 11.96, 11.91, 11.18, 11.21. Mai, 11.98, 11.09, 11.10, 11.97. Juin, 11.98, 11.02, 11.02, 10.96. Juillet, 11.98, 10.98, 10.82, 10.83. Août, 11.98, 10.98, 10.82, 10.83. Septembre, 11.98, 10.98, 10.71, 10.88. Octobre, 11.98, 10.94, 10.80, 10.83. Novembre, 11.98, 10.98, 10.80, 10.83. Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 2.000; aux ports du Golfe, 31.000; aux ports du Pacifique, nulles. Exportations. — Four: Japon-Bretagne, 3.000; Continent, 20.000; Grande et Chine, 13.000.

Revue du Marché de New-York

New-York, 31 décembre. — La Bourse terminait l'année 1935 sur une déception d'optimisme dans laquelle les valeurs pétrolières, celles d'aviation et les épaulées se firent particulièrement remarquer. Malgré le volume considérable des réalisations qui se produisirent, la cote enregistrée, en fin de compte, des hausses allant jusqu'à 3 dollars. Les transactions se montèrent à 3.440.000 actions. La fermée de la veille se maintint à l'ouverture, et le marché, avec en tête les pétrolières, l'aviation, les sociétés et les marchandises, haussa, vers le début de la session, de quelques points jusqu'à deux points. Les transactions devinrent ensuite plus calmes, lorsque des prises de bénéfices persistantes. Notamment sur les points les plus forts, entraînant l'absence. Dans l'après-midi, les réalisations considérables se produisirent en et la, mais de nombreuses valeurs maintinrent sur le plateau à deux points. Les hausses se généralisèrent vers la fin de la séance et le marché clôtura ferme.

JOURNAL DE ROUBAIX

Table with columns: ABONNEMENTS, NORD et départements limitrophes, 3 mois, 33 fr. 6 mois, 60 fr. 1 an, 100 fr. France et colonies, 3 mois, 25 fr. 6 mois, 45 fr. 1 an, 80 fr. Belgique, 3 mois, 35 fr. 6 mois, 65 fr. 1 an, 100 fr. Compte chèques postaux: 1.186.01

La réception du Corps diplomatique à l'Elysée

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)
La paix entre les nations, la paix fondée sur la justice, l'équité, la fraternelle compréhension des besoins respectifs de chacune d'elles est plus que jamais indispensable à la reconstruction morale et matérielle du monde. Pour cette œuvre urgente et salutaire, votre Gouvernement peut compter sur le concours appuyé et loyal de ceux que nous représentons; nous sommes heureux, Monsieur le Président, de pouvoir vous en donner l'assurance. Dans sa réponse, le Président de la République a dit: « Monsieur le Cardinal, les vœux que vous adressez à la France, je les forme également de tout cœur pour les pays et les nations ici représentés. » « J'ai été très sensible au précieux témoignage que Votre Eminence vient d'apporter sur les résultats satisfaisants déjà obtenus. Constatant dans les ressources spirituelles et morales de ces pays, les hommes qui ont charge de ses intérêts poursuivront leur tâche avec persévérance, mais ils savent que, pour être couronnés d'un complet succès, leurs efforts ne sauraient se dissocier de ceux

LE CONFLIT ITALO-ETHIOPIEN

Une mission suédoise aurait été décimée par un bombardement aérien
Addis-Abeba, 31 décembre. — On annonce de source éthiopienne qu'au cours d'un bombardement effectué sur le front de l'Ogaden, dans la région de Dolo, des avions italiens auraient lancé des bombes sur un poste de la Croix-Rouge suédois. L'ambulance suédoise qui a été bombardée par des avions italiens se trouvait à 30 kilomètres au Nord-Ouest de Dolo, sur la rivière Gane le Doris. Le bombardement a été effectué par dix appareils italiens. Tout le personnel aurait été tué à l'exception du docteur Hylander, médecin chef de la mission sanitaire suédoise, qui a été grièvement blessé; de son assistant, M. Smith Hoin, d'une infirmière et d'un intendant du camp, qui ont été également blessés, mais moins gravement. Un avion est parti d'Addis-Abeba pour aller les chercher et les ramener dans la capitale. Le campement sanitaire serait complètement détruit. Les dégâts sont importants, mais ils ne sont pas encore exactement évalués. Le Gouvernement a tenu un conseil, sans doute pour préparer une note qui sera adressée à la S. D. N. afin de protester énergiquement contre le bombardement d'établissements sanitaires portant la croix rouge.

Un télégramme de l'archevêque d'Ethiopie

aux chefs des églises anglicanes
Londres, 31 décembre. — Le télégramme suivant a été envoyé par l'archevêque d'Ethiopie aux chefs des églises anglicanes: « Nous apprenons que les Italiens obligés par les troupes éthiopiennes à abandonner Abbi-Addi, la capitale du Tembien, ont, en opérant leur retraite, mis le feu à toutes les églises de la région. Ces églises, bien que d'architecture modeste, ont toujours été respectées, parce qu'elles servaient au culte du Très-Haut et à la communion des fidèles. » Ces temples étaient vénérés et considérés par tous les chrétiens comme sacrés. « Nous protestons donc, au nom de notre sauveur Jésus-Christ, en qui nous mettons toute notre foi et notre confiance, contre cet acte sacrilège et odieux commis par les soldats italiens et nous voulons faire connaître notre douloureuse indignation à tous les chefs des églises chrétiennes. Nous demandons aux fidèles de toutes les communautés religieuses de se joindre à nous, pour condamner ce sacrilège. »

Le jeûne pour les soldats souffrants les mille martyres

Addis-Abeba, 31 décembre. — Mardi s'est terminé le jeûne ordonné à tout le peuple éthiopien par l'Abouba et qui avait commencé en signe de compassion. « Pour les soldats souffrants les mille martyres ». Durant toute la journée les églises ont connu l'affluence des croyants répétant ces paroles de l'Abouba: « Nos combattants marchent sous la conduite de notre bon et miséricordieux Hailé Selassié I^{er}, qui a déclaré: « Tant que je régnerai, je ne permettrai jamais la violation de notre indépendance. » Sur le front Nord aurait eu lieu un violent combat. Vingt-trois officiers italiens auraient été tués. Addis-Abeba, 31 décembre. — Selon des nouvelles qui n'ont pas encore reçu confirmation, 23 officiers italiens auraient été tués au cours d'un violent combat sur le front Nord. On rapporte également que les troupes des Ras Kassa, Seyoum et Molougouita, marchent vers Maccaï et qu'il y aurait de lourdes pertes tant du côté italien que du côté éthiopien. Rien à signaler... Rome, 31 décembre. — Communiqué N° 84: Le maréchal Badoglio télégraphie: « Il n'y a rien d'important à signaler sur le front d'Érythrée ni sur celui de Somalie. »

Les délégués au Congrès international de chirurgie ont été accueillis à leur arrivée à l'Université, par une foule enthousiaste, aux cris de: « A bas l'Angleterre » et « A bas l'Égypte ».

LE CONGRÈS ANNUEL DES SCOUTS DE FRANCE

Paris, 31 décembre. — Le Congrès des Scouts de France s'est terminé, mardi après-midi, par un salut solennel, présidé par le cardinal Verdier, à Notre-Dame. Plus de 2.500 chefs et chefsaines assistaient à cette cérémonie religieuse, au cours de laquelle le cardinal Verdier leur a donné la bénédiction pontificale. Auparavant, dans la grande salle de la Mutualité, une séance plénière de clôture avait réuni de 14 à 16 heures, les délégués de toutes les « provinces » scoutes. M. Louis Marin, ministre d'État, avait bien voulu venir présider cette dernière séance du Congrès. Dans une chaleureuse allocution le ministre a longuement félicité les délégués présents et, reprenant le thème général du Congrès « La santé et l'équilibre », a fait l'éloge de la jeunesse française.

Une heureuse intervention de M. Edouard Roussel au Sénat en faveur des petits commerçants au sujet du forfait facultatif

On sait qu'en première lecture du budget, le Sénat avait repoussé à mains levées le texte voté par la Chambre des députés, tendant à rendre facultatif le système du forfait obligatoire prévu à l'article 13 du code des impôts directs (impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux). La Chambre ayant repris son texte en deuxième lecture lundi matin, celui-ci fut voté à la quasi-unanimité. Dans la séance de mardi matin au Sénat, en deuxième lecture du budget, M. Edouard Roussel, Nérone, Edouard Roussel et un certain nombre de leurs collègues, parmi lesquels les sénateurs du Nord ont déposé un amendement tendant à reprendre le texte voté par la Chambre. Malgré l'opposition du ministre et de la Commission des finances et grâce à une demande de scrutin déposée par M. Edouard Roussel et les signataires de l'amendement, celui-ci fut adopté par 200 voix contre 96. Les petits commerçants seront heureux d'apprendre la réalisation d'une de leurs revendications considérée à juste titre comme des plus importantes et des plus urgentes.

Le service postal aérien France-Amérique du Sud

Conformément aux horaires actuellement en vigueur, le service France-Amérique du Sud (N° 421) est assuré soit par voie entièrement aérienne (premier et troisième voyage de chaque mois) soit par voie Porto-Frais et Fernando de Noronha (deuxième, quatrième et cinquième voyage mensuel). A partir du dimanche 5 janvier 1936, le service entièrement aérien sera effectué dans les deux sens à chaque départ.

DES BOMBES ÉCLATENT EN ESPAGNE

Vigo, 31 décembre. — Plusieurs bombes ont éclaté simultanément dans trois ateliers métallurgiques. Au bruit des explosions, les habitants des immeubles voisins se sont rendus sur les lieux et ont été reçus par une vive fusillade provenant d'individus cachés à quelques mètres. Il n'y a pas eu de victimes. La garde civile recherche les auteurs de cet attentat.

Soupçonné d'avoir tué ses deux femmes un individu est arrêté

Nantes, 31 décembre. — On a découvert assassinée à Nantes, M^{lle} Migner, née Marie Philippe. La police informée par les frères de la victime, a interrogé le mari de M^{lle} Migner. Veuf et père de deux enfants, il s'est remarqué il y a quelques jours. On a rapproché de la crime des circonstances mystérieuses qui entourèrent la mort de sa première femme. Migner a été arrêté.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres: Sur Paris, 74,47; sur Bruxelles, 222,35; sur New York, 0,116; 0,3/4; sur New York, 0,116; 0,3/4; sur Londres, 4,55; sur Bruxelles, 14,38. SUÈDE: Cuba, prompt livraison, 325; A terme: Sur décembre, inconnu; janvier, 221; mars, 225; mai, 226; juillet, 226; septembre, 225. — Vente, 2.000 tonnes. — L'un des membres de l'équipage du chasseur à hélice « Sastanie », de Cherbourg, M. Marcel Meurieu, a péri au cours d'un sauvetage opéré par le navire allemand « Westerland » et par le bateau de sauvetage de Tchéby. M. Meurieu a été enlevé par une lame, alors qu'il se cramponnait à l'une des amarres qui avaient été jetées à bord du chalutier.

Reconnaissance aux frontières abyssines

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)
Nous renaissons. A la seule pensée qu'il y avait là, non loin de nous, de l'eau et des palmiers, notre esprit enflammé par cent kilomètres d'un chemin d'effort, s'éveillait à la joie. La vie, de nouveau, se fixait au sol blond et le désert faisait figure d'Arcadie. « Nous vivions, tout surpris, les habitants de ce confins groupés en familles autour de leurs chèvres. De village, toujours point. Mais un mouvement lent d'hommes et de troupeaux animait la plaine et faisait ondoyer les roseaux pâles... Les voitures soulevaient, dans leur course, des nuages de poussière rose qui s'envolaient parallèlement dans le vent, en panaches imprécis. Pour la première fois, des machines de guerre écoussaient de leurs chenilles la terre du Gobad où n'étaient passés jusque-là que des chameaux et le char à banc du poste de Dikkil... Je me rappelai qu'à Dikkil, on m'avait montré, dans les rues du village, un petit vieillard barbu, vêtu de lainages propres et qui portait à la ceinture un poignard orné de pierres de lune au manche filigrané d'argent. « Voilà le sultan du Gobad, m'avait-on dit. « Qu'est-ce que c'est que ce sultan-là? « Un « pouilleux » comme les autres. La qualité de sultan n'est ici ni héréditaire ni proprement honorifique. Elle est à qui veut la prendre. Les indigènes sont naïfs. Un homme arrive devant eux. Il a, dans son appareil, quelque chose d'inattendu ou de surprenant: un bracelet-montre, une boussole d'oreille, un anneau de cheville. Il dit: « Tu vois, je suis ton maître, parce que j'ai une montre ou un anneau de cheville, ou autre chose. » Et les indigènes de dire aussitôt, émerveillés: « Tu es notre sultan ! »

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. L'art. 1^{er} de la loi de Finances, qui avait été réservé le matin, est adopté. M. Abel Gardey, rapporteur général, expose les modifications que la Chambre a apportées au projet de loi de Finances. Les propositions de la Commission sont adoptées. Quelques chapitres donnent lieu cependant à discussion. A la demande de M. Lafont on ne réduit que de 100.000 francs les crédits de l'Éducation physique. La Commission des Finances avait statué sur tous les chapitres en litige. M. Gardey donne connaissance de l'équilibre du budget qui s'établit ainsi: Recettes: 40.289.102.066 fr. Dépenses: 40.414.732.293 fr. Déficit: 125.630.250 fr. M. Caillaux s'écrit: C'est la première fois qu'on vote dans ce pays un budget en déficit.

Le débat de clôture

Aussitôt après le vote du budget, M. Pierre Laval lira le décret de clôture du Parlement. Les Chambres reprendront leurs travaux le deuxième mardi du mois de janvier.

LA SÉANCE DE NUIT

La troisième séance de la Haute-Assemblée est ouverte à 23 h. 30 par M. Jules Jeanneney. M. Paganon a pris place au banc du Gouvernement. Le Sénat adopte le budget de l'Algérie à l'unanimité. La séance est suspendue à 1 h. 15 pour que la Commission des Finances puisse délibérer sur le budget général retour de la Chambre.

MORT DE M. ROLAND KOESTER ambassadeur d'Allemagne à Paris

Paris, 31 décembre. — M. Roland Koester, ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui était malade depuis quelque temps, atteint d'une pneumonie, est décédé mardi après-midi. M. Roland Koester avait, on s'en souvient, récemment demandé à son Gouvernement, en raison de son état de santé, d'être nommé à la tête de la légation de Berlin. Mais il n'avait pas été nommé. M. Koester était âgé de 52 ans. Il avait été ambassadeur d'Allemagne à Paris pendant six ans. Il était marié et avait deux enfants.

LINDBERGH EST ARRIVÉ EN ANGLETERRE

Débarqué à Liverpool il est parti en auto pour Cardiff
Liverpool, 31 décembre. — L'aviateur Lindbergh, accompagné de sa femme et de son enfant, a débarqué au quai de Gladstone et a pris immédiatement place dans une automobile. Il viendrait ensuite passer quelques mois sur la Côte d'Azur. Des mesures de police avaient été spécialement prises pour empêcher qu'il ne soit approché du point où le bateau devait accoster. Malgré le temps pluvieux, une foule de curieux s'était massée aux alentours, contenue par un important service d'ordre. Seuls, quelques amis privilégiés et une armée de journalistes et de photographes avaient été admis à pénétrer dans l'enceinte réservée à cet effet. Les journalistes qui, pour la plupart, avaient passé la nuit sur les quais, ne purent rien obtenir de celui qui fut toujours le quitte par de l'œil. Youyou est, en somme, prisonnier. — Que craint-on de lui? — Qu'il passe aux Italiens avec les cinquante mille guerriers qu'il commande. Mais la surveillance exercée par le Négus sur le sultan pourrait bien lui faire prendre une décision inattendue... Soucieux avant tout de son indépendance, il songerait à se laver les mains de la querelle italo-abyssine et à passer tout simplement... aux Français. — L'affaire ne serait pas simple. — Que non! C'est pourquoi nous demeurons sur le qui-vive... — Les Italiens ont-ils des chances de pénétrer dans l'Aoussa? — Peu de chances. Ils ne pénétreraient facilement ni en Aoussa ni dans le pays Dankali. L'Aoussa est bien défendue à l'est par les collines de lave du Mousaïli et par d'impraticables marécages. Si l'armée italienne arrivait pourtant à franchir ces régions difficiles, elle se heurterait à Youyou. Si Youyou était battu ou s'il s'enfuyait, les Italiens se heurteraient alors au gros des troupes abyssines massées entre Danou, Dessié et Bété. La région est littéralement infestée de soldats... Quant

LA Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

LA SÉANCE DE NUIT

La séance est reprise à 30 h. 30, sous la présidence de M. Ferdinand Buisson. La Chambre reprend la discussion du budget de l'Algérie. M. Morinaud proteste contre la diminution du crédit de 800 millions destinés à venir en aide aux agriculteurs algériens. Ce crédit a été ramené à 400 millions. L'ensemble du budget de l'Algérie est voté par 408 voix contre 176. Le Gouvernement demande la discussion immédiate du projet de budget retour du Sénat.

La taxe à la mouture

L'article 30 quinquies (taxe à la mouture) est mis en discussion. M. Borgeot reprend, au nom de la Commission de l'Agriculture, l'article de la Chambre et propose la rédaction suivante: « La taxe à la mouture est perçue à raison de 5 francs sur chaque quintal de farine livrée à la consommation humaine, sous déduction d'une exonération à la base de 2.000 quintaux par an pour chaque moulin produisant moins de 30.000 quintaux de farine. Cette taxe est également perçue sur les farines provenant du blé bénéficiant de l'admission temporaire. M. Cathala remercie M. Borgeot d'accepter le chiffre de 5 francs pour la taxe. Il accepte d'étendre l'exonération aux moulins écrasant moins de 8.000 quintaux. M. Borgeot accepte, au nom de la Commission de l'Agriculture, la rédaction proposée par le Gouvernement, mais insiste pour que soient ajoutés au texte de la Commission de l'Agriculture les dispositions de l'amendement Borgeot, relatif à l'admission temporaire. L'amendement Borgeot, ainsi modifié, d'accord avec le Gouvernement et la Commission des Finances, est adopté. L'article 59 bis (programme de grands travaux contre le chômage), est adopté dans le texte de la Commission. Le Sénat en a terminé avec la discussion en deuxième lecture de la loi de Finances. Séance levée à 12 h. 35. Prochaine séance à 15 heures, pour l'examen du budget.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. L'art. 1^{er} de la loi de Finances, qui avait été réservé le matin, est adopté. M. Abel Gardey, rapporteur général, expose les modifications que la Chambre a apportées au projet de loi de Finances. Les propositions de la Commission sont adoptées. Quelques chapitres donnent lieu cependant à discussion. A la demande de M. Lafont on ne réduit que de 100.000 francs les crédits de l'Éducation physique. La Commission des Finances avait statué sur tous les chapitres en litige. M. Gardey donne connaissance de l'équilibre du budget qui s'établit ainsi: Recettes: 40.289.102.066 fr. Dépenses: 40.414.732.293 fr. Déficit: 125.630.250 fr. M. Caillaux s'écrit: C'est la première fois qu'on vote dans ce pays un budget en déficit.

Le débat de clôture

Aussitôt après le vote du budget, M. Pierre Laval lira le décret de clôture du Parlement. Les Chambres reprendront leurs travaux le deuxième mardi du mois de janvier.

LA SÉANCE DE NUIT

La troisième séance de la Haute-Assemblée est ouverte à 23 h. 30 par M. Jules Jeanneney. M. Paganon a pris place au banc du Gouvernement. Le Sénat adopte le budget de l'Algérie à l'unanimité. La séance est suspendue à 1 h. 15 pour que la Commission des Finances puisse délibérer sur le budget général retour de la Chambre.

MORT DE M. ROLAND KOESTER ambassadeur d'Allemagne à Paris

Paris, 31 décembre. — M. Roland Koester, ambassadeur d'Allemagne à Paris, qui était malade depuis quelque temps, atteint d'une pneumonie, est décédé mardi après-midi. M. Roland Koester avait, on s'en souvient, récemment demandé à son Gouvernement, en raison de son état de santé, d'être nommé à la tête de la légation de Berlin. Mais il n'avait pas été nommé. M. Koester était âgé de 52 ans. Il avait été ambassadeur d'Allemagne à Paris pendant six ans. Il était marié et avait deux enfants.

LINDBERGH EST ARRIVÉ EN ANGLETERRE

Débarqué à Liverpool il est parti en auto pour Cardiff
Liverpool, 31 décembre. — L'aviateur Lindbergh, accompagné de sa femme et de son enfant, a débarqué au quai de Gladstone et a pris immédiatement place dans une automobile. Il viendrait ensuite passer quelques mois sur la Côte d'Azur. Des mesures de police avaient été spécialement prises pour empêcher qu'il ne soit approché du point où le bateau devait accoster. Malgré le temps pluvieux, une foule de curieux s'était massée aux alentours, contenue par un important service d'ordre. Seuls, quelques amis privilégiés et une armée de journalistes et de photographes avaient été admis à pénétrer dans l'enceinte réservée à cet effet. Les journalistes qui, pour la plupart, avaient passé la nuit sur les quais, ne purent rien obtenir de celui qui fut toujours le quitte par de l'œil. Youyou est, en somme, prisonnier. — Que craint-on de lui? — Qu'il passe aux Italiens avec les cinquante mille guerriers qu'il commande. Mais la surveillance exercée par le Négus sur le sultan pourrait bien lui faire prendre une décision inattendue... Soucieux avant tout de son indépendance, il songerait à se laver les mains de la querelle italo-abyssine et à passer tout simplement... aux Français. — L'affaire ne serait pas simple. — Que non! C'est pourquoi nous demeurons sur le qui-vive... — Les Italiens ont-ils des chances de pénétrer dans l'Aoussa? — Peu de chances. Ils ne pénétreraient facilement ni en Aoussa ni dans le pays Dankali. L'Aoussa est bien défendue à l'est par les collines de lave du Mousaïli et par d'impraticables marécages. Si l'armée italienne arrivait pourtant à franchir ces régions difficiles, elle se heurterait à Youyou. Si Youyou était battu ou s'il s'enfuyait, les Italiens se heurteraient alors au gros des troupes abyssines massées entre Danou, Dessié et Bété. La région est littéralement infestée de soldats... Quant

LA Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.

La Cour de cassation de Bruxelles a rejeté le pourvoi de M.-L. Górin au sujet de l'assassinat de M^{lle} Nérol

Bruxelles, 31 décembre. — La Cour de cassation a rejeté mardi matin le pourvoi introduit par Marie-Louise Górin, condamnée à quinze ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Brabant, pour le meurtre, à Paris, de M^{lle} Nérol. La peine de quinze ans devient donc définitive.